

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

Long x Larg hors tout	ANNÉE	MENSUEL		SEMAINE	JOURNÉE		
	du 01/01 au 31/12	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³
A 5,99 x 2,30	802	84	101	64	5	6	12
B 6,49 x 2,45	907	101	117	75	6	7	13
C 6,99 x 2,60	1 047	118	134	82	7	8	14
D 7,49 x 2,75	1 253	118	151	88	7	9	15
E 7,99 x 2,80	1 355	134	168	94	8	10	16
F 8,49 x 2,95	1 499	151	184	101	9	12	17
G 8,99 x 3,10	1 603	151	201	107	9	13	18
H 9,49 x 3,25	1 705	167	218	113	10	14	19
I 9,99 x 3,40	1 811	184	235	119	12	15	20
J 10,49 x 3,55	1 918	184	235	145	13	16	24
K 10,99 x 3,70	2 024	201	252	151	14	17	25
L 11,49 x 3,85	2 127	217	268	157	15	18	26
M 11,99 x 4,00	2 229	234	285	163	16	19	27
N 12,99 x 4,30	2 472	251	302	170	17	20	28
O 13,99 x 4,60	2 710	268	319	176	18	21	29
P 15,99 x 4,90	2 948	285	335	178	19	22	36
Q 17,99 x 5,20	3 188	352	436	225	22	27	45
R 23,99 x 6,00	3 425	419	520	314	26	32	52

Au-delà de 23,99 m : nous consulter

¹Basse saison : janvier à mars & octobre à décembre

²Mi-saison : avril à juin & septembre // ³Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 août

Multicoques : application du coefficient 1,5 // **Professionnels** : nous consulter

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors tout). La longueur hors-tout, ne correspond pas à la longueur de signalement pouvant figurer sur certains actes de francisation ou cartes de circulation.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance au comptant à la signature du contrat ou par prélèvements automatiques :

- **forfait annuel** : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.
- **séjour mensuel** : 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMORQUAGE



Dans la concession	31 €
Hors concession	102 €

SERVICES



Travaux divers & main d'oeuvre (heures ouvrables)	50 €
---	------

ACCÈS CALES (bateaux < 1 tonne - ports : Guidel, Port-Louis, Kernével)

Manœuvre à l'eau et à terre	6 €
Aller/retour	9 €
Forfait 1 semaine	29 €
Forfait 1 mois	61 €
Forfait 6 mois	85 €
Forfait annuel	128 €

AVANTAGES - forfaits annuels à flot



MANUTENTION :

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à l'eau, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellor* :

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment, soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit deux manutentions (mise à terre et à l'eau).
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1^{er} juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton nord non raccordé (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

ENTRAÎNEMENTS D'HIVER : remises et conditions en capitainerie.

sellor



Capitainerie de Gâvres | 02 97 65 48 25

port-kernevel@sellor.com | ports-paysdelorient.fr



PORTS PROPRES